



Investment
Managers

Document d'Information
Périodique Semestriel
au 30/06/2022

AXA Belgian Equities

Forme juridique : FCP
 Classification : Actions Pays de la zone Euro
 Affectation des résultats : Distribution et/ou Capitalisation

Etat du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Les titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 (OPCVM) / 1° du I de l'article L.214-24-55 (FIVG)* du code monétaire et financier	77 720 578,37
b) Avoirs bancaires	187 364,90
c) Autres actifs détenus par l'OPC	0,00
d) Total des actifs détenus par l'OPC	77 907 943,27
e) Passif	-22 005,19
f) Valeur nette d'inventaire	77 885 938,08

*Les montants sont signés.

Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Part	Type de part	Actif net par type de part	Nombre de part en circulation	Valeur Liquidative
AXA Belgian Equities	C et/ou D	50 090 695,37	484 207,35	103,44
AXA Belgian Equities	C et/ou D	27 795 242,71	243 291,93	114,24

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres :	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
a) les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	99,79	99,76
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	0,00	0,00

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
KINEPOLIS GROUP COMM	EUR	4 696 550,00	6,03	6,03
DIETEREN GROUP	EUR	4 537 000,00	5,83	5,82
LOTUS BAKERIES COMM	EUR	4 506 400,00	5,79	5,78
RECTICEL NPV	EUR	3 930 240,00	5,05	5,04
MONTEA REIT	EUR	3 670 260,00	4,71	4,71
WAREHOUSES DE PAUW	EUR	3 615 000,00	4,64	4,64
FAGRON	EUR	3 489 440,00	4,48	4,48
XIOR STUDENT HOUSING	EUR	3 477 735,00	4,47	4,46
VGP COMMON STOCK EUR	EUR	3 328 800,00	4,27	4,27
BARCO COMMON STOCK	EUR	3 286 080,00	4,22	4,22
UMICORE COMMON STOCK	EUR	3 215 380,00	4,13	4,13
ACKERMANS NPV (POST	EUR	3 063 750,00	3,93	3,93
SOFINA NPV	EUR	2 925 000,00	3,76	3,75
ELIA SYSTEM OPERATOR	EUR	2 818 108,80	3,62	3,62
GIMV	EUR	2 740 400,00	3,52	3,52
COLRUYT COMMON STOC	EUR	2 724 750,00	3,50	3,50
BREDERODE COMMON	EUR	2 508 800,00	3,22	3,22
SHURGARD SELF ST	EUR	2 311 400,00	2,97	2,97
DREDGING ENVIRONME	EUR	1 693 545,00	2,17	2,17
MITHRA PHARM	EUR	1 657 560,00	2,13	2,13
FINANCIERE DE	EUR	1 587 720,00	2,04	2,04
ARGENX SE	EUR	1 501 500,00	1,93	1,93
EKOPAK NV W/I	EUR	1 406 200,00	1,81	1,80
DECEUNINCK NPV	EUR	766 870,00	0,98	0,98
NYXOAH SA W/I	EUR	727 500,00	0,93	0,93
BIOTALYS NV	EUR	479 720,00	0,62	0,62
ONWARD MEDICAL W/I	EUR	470 600,00	0,60	0,60
ENTREPRISES-CFE	EUR	133 064,25	0,17	0,17
ELIA GROUP SA/NV	EUR	5,32	0,00	0,00
TOTAL	EUR	77 720 578,37	99,79	99,76
TOTAL		77 720 578,37	99,79	99,76
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)		187 364,90		0,24
TOTAL DES ACTIFS		77 907 943,27		100,00
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)		165 359,71	0,21	
TOTAL ACTIF NET		77 885 938,08	100,00	

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par secteur économique

Secteur économique	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
Produits pharmaceutiques et biotechnologie	14,88	14,91
Immobilier - Opérations/Développement	7,24	7,24
Sociétés d'investissement	6,98	6,97
Théâtres	6,03	6,03
Distribution/Vente en gros	5,83	5,82
Autres secteurs économiques	58,83	58,79
TOTAL	99,79	99,76
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l' état du patrimoine)		0,24
TOTAL DES ACTIFS		100,00
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l' état du patrimoine)	0,21	
TOTAL ACTIF NET	100,00	

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
BELGIQUE	94,04	94,01
LUXEMBOURG	3,22	3,22
PAYS-BAS	2,53	2,53
TOTAL	99,79	99,76
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l' état du patrimoine)		0,24
TOTAL DES ACTIFS		100,00
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l' état du patrimoine)	0,21	
TOTAL ACTIF NET	100,00	

*f) de l'état du patrimoine

**d) de l'état du patrimoine

Ventilation des autres actifs par nature*

Nature d'actifs	Pourcentage de l'Actif net**	Pourcentage du Total des actifs***
PARTS D'OPC	0,00	0,00
Fonds d' investissement à vocation générale	0,00	0,00
FCPR, FCPI, FIP	0,00	0,00
OPCI, SCPI, SEF, SICAF, Fonds de Fonds alternatifs	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale	0,00	0,00
OPCI, fonds spécialisés, fonds de capital investissement (professionnels)	0,00	0,00
Organisme de Titrisation	0,00	0,00
Autres placements collectifs	0,00	0,00
AUTRES NATURE D'ACTIFS	0,00	0,00
Bons de souscriptions	0,00	0,00
Bons de caisse	0,00	0,00
Billet à ordre	0,00	0,00
Billets hypothécaires	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

* Cette rubrique concerne des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R.214-11 du Code monétaire et financier

**f) de l'état du patrimoine

***d) de l'état du patrimoine

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant) Acquisitions	Mouvements (en montant) Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	31 266 866,03	29 707 155,47
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	0,00	0,00

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	31 266 866,03
Cessions	29 707 155,47

Distribution en cours de période

	Part	Montant net unitaire	Crédit d'impôt	Montant brut unitaire
Dividendes versés				
Dividendes à verser				

Modifications intervenues

Mise à jour annuelle du KID.

Modifications à intervenir

Modifications liées à la mise en conformité du FCP avec les critères gouvernementaux ISR nouvellement édictés : - l'univers d'investissement du FCP est composé d'une large liste de valeurs négociées sur le marché des actions belges, - le FCP peut inve

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris - Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Le détail du portefeuille peut-être demandé dans un délai de huit semaines auprès d'AXA Investment Managers Paris

Commissaire aux comptes :

PriceWaterhouseCoopers France

Glossaire

Informations sur le contenu du tableau relatif à l'état du patrimoine	
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du Code monétaire et financier	Les titres de capital émis par les sociétés par actions ; Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse ;
b) Avoirs bancaires	Les avoirs bancaires correspondent aux «liquidités» du poste «comptes financiers» ausens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02.
c) Autres actifs détenus par l'OPCVM	Les autres actifs comprennent les instruments financiers exclus du a) : <ul style="list-style-type: none"> ■ les instruments financiers du marché monétaire, ■ les bons de souscription, ■ les effets de commerce, billets à ordre et billets hypothécaires. ■ Ainsi que les éléments suivants au sens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> ■ les dépôts, ■ les parts ou actions d'OPC, ■ les opérations temporaires sur titres. ■ les instruments financiers à terme, ■ les autres instruments financiers, ■ les créances (y.c. les opérations de change à terme).
d) Total des actifs détenus par l'OPCVM	Total des lignes (a+b+c)
e) Passif	Le passif comprend les éléments suivants au sens du § 420-2 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> ■ les instruments financiers au passif du bilan (opérations de cession sur instruments financiers et opérations temporaires de titres), ■ les instruments financiers à terme au passif du bilan, ■ les dettes (y.c. les opérations de change à terme de devises), ■ les comptes financiers (concours bancaires courants et emprunts).
f) Valeur nette d'inventaire	Total des lignes (d+e) La valeur nette d'inventaire correspondant au montant de l'actif net de l'OPCVM.